
Nombre de membres

en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Séance du mardi 05 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq novembre, l'assemblée régulièrement convoquée le 30 octobre 2024, s'est réunie sous la présidence de Patrick MARCEL.

Sont présents : Patrick MARCEL, Stéphane SALIES, Pascal ASCOLA, Sophie ZUBER, Nathalie PELISSIE, Loïc SAUSSEZ, Sabrina ELDIN, Lysiane ASCOLA, Bruno BOUSQUET, Eliane PRATS

Représentés :

Excuses :

Absent : Michel BLIGUET

Secrétaire de séance : Eliane PRATS

Un scrutin a eu lieu, Mme Eliane PRATS a été élue secrétaire de séance.

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 27 août 2024

Après lecture, le compte rendu du Conseil Municipal du 27 août 2024 est approuvé.

10 voix **POUR**

2. Emprunt - Choix d'une banque

Afin de limiter la ponction sur l'autofinancement de travaux durables, M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de recourir à l'emprunt pour les travaux réalisés dans le cadre de l'aménagement du Gîte « Cortal ». Le montant de l'emprunt proposé est de 180 000 € sur 20 ans.

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différentes offres des banques sollicitées.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, **décide** :

- **D'Approuver** la proposition de la banque Caisse d'Epargne comme détaillé ci-après :

CAISSE D'EPARGNE	
Montant initial	180 000,00 €
Durée	20 ans
Taux	3,85%
Échéance annuelle	12 946,52 €
Échéance trimestrielle	3 236,63 €
Frais de dossier	360,00 €
Coût du Crédit	79 290,40 €
Coût Total	259 650,40 €

- **De Contracter** l'emprunt auprès de la banque Caisse d'Epargne ;
- **D'Autoriser** M. le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.
- **De Prévoir** les budgets nécessaires pour le remboursement du crédit.

3. Vote de crédits supplémentaires – DM N°2

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
631	Impôts, taxes, versements (Admin. Impôts	-50.00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	50.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
231 - 35	Immobilisations corporelles en cours	-50 000.00	
2324 - 35	Subventions d'équipements versées	50 000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

M. le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'approuver** et voter la décision modificative N°2 comme détaillé ci-dessus.

5. Questions diverses

- **Organisation de la cérémonie du 11 Novembre** : Le Conseil Municipal arrête le programme des dépôts des gerbes sur les monuments aux morts. Un apéritif offert par la commune clôturera les cérémonies à la salle des fêtes à Clara.
- **Corbeilles de Noël pour les Aînés** : Les corbeilles seront réalisées par l'ESAT du Val de Sournia et seront distribuées le samedi 21 décembre 2024.
- **Concours de décorations de Noël** : Le concours est relancé pour cette année. Des habitants seront sollicités pour la composition des jurys et au regard du bilan de l'édition 2023, ils seront invités à reformuler les critères de notation. Des lots seront sollicités auprès des artisans et entreprises.
- **Journées citoyennes** : Le Conseil Municipal invite les habitant·es :
 - Le dimanche 24 novembre 2024 pour participer aux plantations et entretien des espaces verts. L'apéritif et la grillade qui se tiendra à la salle polyvalente à Villerach seront pris en charge par la commune.
 - Le samedi 30 novembre pour participer à l'élagage des arbres avenue du Général de Gaulle à l'entrée de Clara.
- **Aménagement du préau de la salle des fêtes de Clara** : Le Conseil Municipal valide le projet d'aménagement du préau situé sous la salle des fêtes de Clara. Ce projet vise à créer un espace pouvant accueillir plus de 60 personnes tout en améliorant le confort acoustique lors des cérémonies. Pour ce faire, il est prévu d'installer des baies vitrées, permettant ainsi de mieux isoler l'espace et de répondre aux besoins des habitants. Des subventions auprès du Conseil Départemental et de la Préfecture seront sollicitées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.